



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/05/2024  
Reçu en préfecture le 27/05/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240522-B20240521\_09\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mai sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à David ROBINET  
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



### **9. Objet : Travaux de restauration et de prévention des inondations de l'Altbach - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et Région Grand Est**

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui attribue aux EPCI la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a fait le choix d'une gestion en régie directe de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, engendrant la dissolution des anciens syndicats de rivière,

Considérant que la CCCE a annoncé son ambition forte de préserver les cours d'eau tout en prévenant les inondations, en programmant des travaux de grande envergure sur l'ensemble des bassins versants du territoire,

En 2022, le Bureau d'études SINBIO a réalisé une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la prévention des inondations de l'Altbach qui concernait les communes de Hagen, Mondorff, Puttelange-lès-Thionville, Beyren-lès-Sierck et Haute-Kontz. Cette étude a abouti à la proposition d'un programme de travaux, qui a fait l'objet d'un dépôt d'un dossier de déclaration auprès des services de l'état.

Ce programme est composé :

- d'entretien de la végétation,
- de plantations,
- du traitement de la végétation inadaptée (peupliers, résineux) et invasive (Renouée du Japon),
- de renaturation du lit et des berges,
- de création d'une zone humide,
- de travaux sur des ouvrages.

Le coût des travaux s'élève à 408 400,10 € H.T..

La Maîtrise d'Œuvre relative au suivi des travaux (36 250,00 € H.T.) pouvant également faire l'objet de subventions, l'assiette éligible s'élève à 444 650,10 € H.T..

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention suivant le plan de financement ci-après :

**Plan de financement :**

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux Maîtrise d'œuvre	408 400,10 € H.T. 36 250,00 € H.T.	AERM : 60 %	266 790,06 €
		Région Grand Est : 20 %	88 930,02 €
		Autofinancement CCCE 20 %	88 930,02 €
<b>TOTAL</b>	444 650,10 H.T.		444 650,10 €

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est, selon le tableau ci-dessus,
- de valider le plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

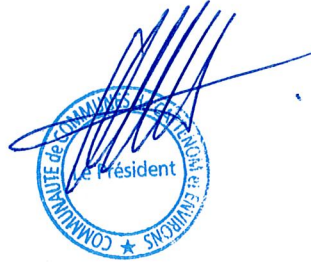
**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 mai 2024

Le Président,

Michel PAQUET



A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top, "LE PRÉSIDENT" in the center, and "CATTENOM" at the bottom. A small star is visible at the bottom of the stamp.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240522-B20240521\_09\_SI-DE

